

HISTORIQUE de la 150 Mhz

- Depuis plus de 40 ans.
- Fréquence du Ministère de l'Intérieur (85,635 Mhz)



- ✓ Depuis 1987
 - Développement de plusieurs réseaux dans les Alpes françaises
 - Création d'autres associations
- ✓ Actuellement couverture de l'ensemble des Alpes françaises : Sécurité Vanoise, Sécurité Oisans-Ecrins, Sécurité Dauphiné, Sécurité Mercantour et enfin Sécurité Ubaye

LES ENJEUX DE LA 150 Mhz



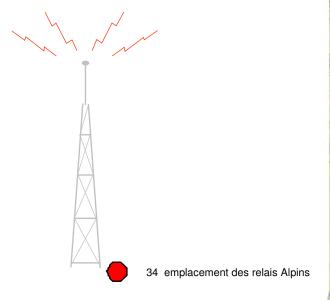
- Ouverture du réseau à tous les pratiquants de la montagne
- Réduction des délais d'alerte et d'intervention des équipes du secours en montagne
- •Faciliter l'interconnexion entre les différents acteurs du secours (PGHM, CRS, SAMU, sécurité civile)
- « Régulation » des vecteurs de secours terrestres, aériens et de médicalisation
- Amélioration de la prise en charge des victimes par la transmission de bilans précoces et/ou évolutifs
- Optimisation de l'accueil et de la prise en charge des victimes à l'hôpital par les services d'urgence.

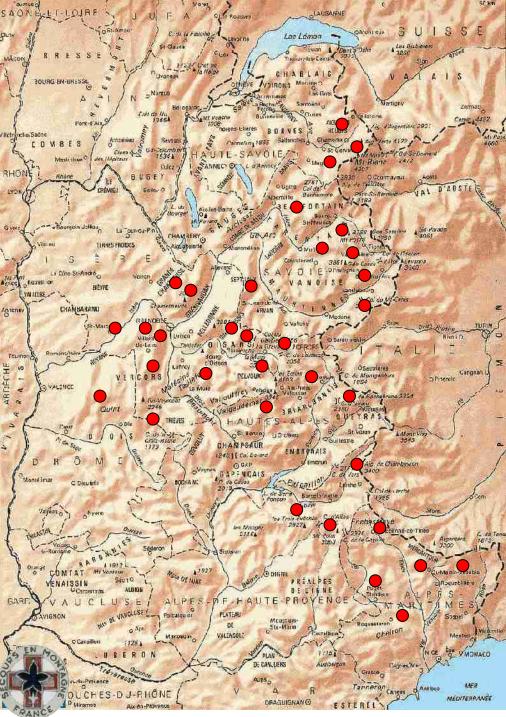
LES ENJEUX DE LA 150 Mhz



- Couverture radio de l'ensemble de l'arc alpin
- Sécurité des équipes de secours pendant les interventions
- Fiabilité de l'infrastructure des réseaux en altitude
- Ces réseaux, à haute capacité d'alerte, n'auraient aucun sens, si la veille 24h/24h n'était pas prise en compte par l'organisme chargé du secours (PGHM et CRS) ce qui est nécessairement du ressort des Pouvoirs Publics.

CARTOGRAPHIE DES RESEAUX





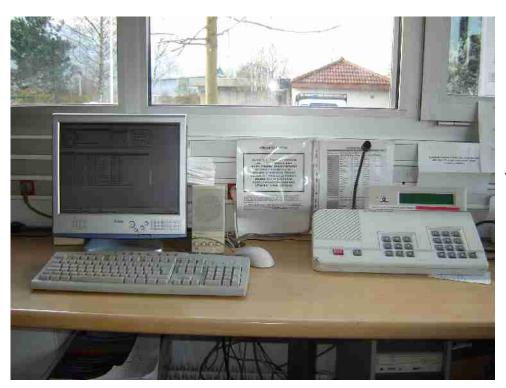
LES RELAIS



Chaque site comprend:

- Un coffre de protection
- Un bloc de stockage d'énergie
- Une partie radio
- Une partie de gestion des informations
- Un pylône avec antenne et parafoudre

LES BASES DES UNITES DE SECOURS



Écoute 24h/24
Identification de l'appelant
Vérification journalière
Des tensions batteries
Numérisation des com radio

LES PORTATIFS











Choix des appareils
Critères techniques
Besoin des utilisateurs

PROCEDURE D'UTILISATION

IMPOSEE PAR L'AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS ET PAR LE TITULAIRE DU RESEAU

TAXES VARIABLES SELON L'INTERET PUBLIC (exonération de la taxe de mise a disposition des fréquences)

ASSOCIER CES RESEAUX A UN BESOIN DE SECURITE CIVILE
INSCRIPTION DANS LES PLANS DE SECOURS DEPARTEMENTAUX



ENTRETIEN DES RESEAUX

CONVENTION TACITE AVEC LES SERVICES DE SECOURS EN MONTAGNE SECURITE CIVILE, GENDARMERIE, CRS





FINANCEMENT DES RESEAUX RADIO

1) SUBVENTIONS

CONSEIL GENERAL,



POUR LA MISE EN PLACE DE L'INFRASTRUCTURE

2) COTISATIONS ANNUELLES DES ADHERENTS DROITS D'ENTREE



LES MENACES QUI PESENT SUR LES RESEAUX



- iusqu'en 2007, exonération pour tous les réseau de secours
 - ➤ Le Décret 2007-4532 du 24 Octobre 2007 traitant des redevances pour les réseaux radio

Son article 11, qui stipule que seuls seront exonérés du paiement de la redevance domaniale les SAMU et les SDIS.

Nos attentes à la suite de l'intervention de tous nos députés et sénateurs:

A la suite des multiples interventions des députés et sénateurs, ainsi que du groupement des réseaux radio du secours en montagne, les ministères, de l'économie, et du budget ont entamé un nouveau projet de décret, qui intègre désormais dans la liste des bénéficiaires de l'exonération, tous les réseaux qui concourent aux missions de sécurité civile.

ADRESSES UTILES



SITE INTERNET:

reseau-radio-securite-dauphine.com

Mail:

reseau-radio-securite-dauphine@orange.fr

POUR CONCLURE:

HAUT NIVEAU DE FIABILITE POUR LA TRANSMISSION DE L'ALERTE INDISPENSABLES DURANT LES OPERATIONS DE SECOURS



INSCRITS DANS LES PLANS DE SECOURS AGREMENT DE SECURITE CIVILE